

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 05 2022

Suite à la convocation du 02 mai 2022, les membres du conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le 06 mai 2022 à 19 heures dans la salle du Conseil sous la présidence de son maire, Benoît **BASSAC**.

Présents : Benoît **BASSAC**, Éric **BOURGEOIS**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Dominique **BARRAULT**, Brigitte **ROY**, Isabelle **STUDER**, Dominique **FLORY-BALLOT**, Denis **HÉBRARD**, Miguel **BALLOT**.

Absents excusés : Pascal **DOYEN**, Céline **CONTAUT**.

Pouvoirs : Pascal **DOYEN** donne pouvoir à Denis **HÉBRARD**, Céline **CONTAUT** donne pouvoir à Brigitte **ROY**.

Secrétaire de séance : Éric **BOURGEOIS**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Délibération sur les taxes communales – états 1259.
3. Affaires diverses et informations.

0 Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adoptée à l'unanimité.

1 Délibération sur les taxes communales – états 1259.

Présentée par Benoît **BASSAC**. Le conseil s'est déjà positionné sur le montant des taxes communales lors du Conseil du 05 avril 2022 en adoptant à 14 voix pour et une voix contre le maintien des taux actuels. La délibération envoyée au contrôle de légalité de la Préfecture de la Marne ne précisait pas expressément les taux retenus et a été annulée. Il est nécessaire de reprendre une délibération sur ce sujet. Le maire propose de ne toujours pas changer les taux d'imposition de la commune.

Rappel des taux :

Taxe Foncière (bâti) 21.29%

Taxe Foncière (non bâti) : 4.92%

CFE : 6.11%

Adoptée à l'unanimité.

2 Affaires diverses et informations.

- Réfection du cœur de l'église.

Tous les éléments (autel, gradin et tabernacle) du maître-autel de l'église étant existants, le service en charge de la conservation du patrimoine religieux du diocèse de Châlons en Champagne a exprimé le souhait depuis quelques temps déjà que le maître-autel puisse être reconstitué à sa place originelle. Cela participe de la bonne conservation du patrimoine.

La reconstruction du maître-autel ne demande pas de moyens particuliers si ce n'est des bonnes volontés et reste du ressort de la commune, propriétaire de l'église et de son contenu.

Par ailleurs cette reconstruction nécessite de faire un nouvel autel afin de pouvoir continuer à célébrer les cérémonies religieuses. Il s'agit là du domaine cultuel dont la responsabilité incombe à l'Église. En liaison avec la paroisse de Sézanne qui a nécessairement donné son accord, un nouvel autel sera bientôt mis en place à l'église et le maître-autel reconstitué.

- Formation des élus. Denis HÉBRARD.

Le programme des formations de l'association des maires et présidents d'intercommunalités de la Marne sera envoyé à tous les membres du Conseil. Les formations sont accessibles à tous les élus.

- Dépôt sauvage d'ordures.

La mairie porte souvent plainte contre les dépôts sauvages d'ordure auprès de la Gendarmerie. De fait les auteurs du dernier dépôt d'ordures trouvé sur le territoire de la commune ont été identifiés et sont venus retirer leurs déchets. La suite de la plainte n'est plus du ressort de la commune

- Commémoration du 8 mai.

Le rassemblement au monument aux Morts est à 11h30. Le maire demande à un conseiller d'être Porte-Drapeau.

- Élections.

Des remerciements appuyés sont adressés à Dominique Barrault quant à la préparation et à l'organisation des élections du mois d'avril.

- Commission communale des impôts directs.

La commission se réunira mercredi 11 mai.

- Transports scolaires.

Le maire demande à Denis HÉBRARD, délégué au SITS et au SMIS, de se renseigner sur la modification du parcours des bus par les syndicats de transport scolaire.

- PLU. Albert DESVÉRONNIÈRES.

Une dernière relecture du document doit se dérouler en présence de la direction départementale des territoires avant la présentation du dossier. Le document fini vient d'être envoyé à la mairie, il sera diffusé aux conseillers par voie dématérialisée.

- APC.

Les travaux avancent normalement, une partie de la dalle a dû être reprise suite au passage des canalisations d'évacuation des eaux usées, elle est terminée. Les huisseries doivent arriver mi-mai, la pose des huisseries conditionne la reprise du chantier.

Tour de table :

Dominique **NOLLEZ**. Une étude sur la pose éventuelle d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le territoire est en cours actuellement. Cette étude s'inscrit dans un plan national pour une meilleure couverture du réseau mobile ; pour la région Grand Est, c'est la société SFR qui a été retenue par Orange. Plusieurs emplacements possibles ont été identifiés cette semaine avec le responsable du dossier.

Bernard **PLÉAU**. Des bordures cassées de trottoir route de Sézanne sont à retirer, elles gênent le passage des piétons.

Peu d'articles paraissent dans la presse locale concernant Marcilly alors que les activités ne manquent pas. Un effort sera fait sur la communication aux presses locales.

Éric **BOURGEOIS**. Point sur la fête de la musique le 21 juin et la fête patronale. Concernant la fête de la musique, le podium sera monté sur la place des Marcilly de France, les animations débiteront à 19h15, le pique-nique sera tiré du sac.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Éric **BOURGEOIS**

